

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Golay

Date de dépôt : 10 octobre 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Le flou reste entier dans la clé de répartition des charges d'exploitation entre la France et le canton de Genève pour le traitement des eaux usées à la STEP et l'élimination des boues d'épuration au centre d'incinération des Cheneviers

En date du 27 janvier 2006, le Grand Conseil genevois a adopté un crédit de 122 millions de francs pour la construction de la station d'épuration (STEP) du Bois-de-Bay et de son réseau d'amenée des eaux usées. La pose de la première pierre de la STEP s'est déroulée en grande pompe, le vendredi 28 juillet dernier, sous la houlette de Monsieur Robert CRAMER, Conseiller d'Etat. La réalisation de cette construction permettra le démantèlement de trois stations d'épuration sous-dimensionnées et techniquement vétustes, lesquelles sont situées pour l'une d'entre elles sur le territoire suisse (Nant-d'Avril) et pour les deux autres en France voisine (Journans et de l'Allondon). En effet, dans le cadre d'un contrat de rivières transfrontalier Pays de Gex – Léman et suite à la création du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), il a été décidé que les eaux usées de nombreuses communes du Département de l'Ain seront acheminées par une galerie souterraine, passant en outre sous le coteau de Chouilly, à la STEP. Le coût de ce raccordement France – Suisse est estimé à 15 millions d'euros à la charge de l'Hexagone. En revanche, aucune participation financière ne sera demandée à ce pays pour la construction de la STEP (122 millions CHF). En lisant la déclaration de Monsieur Robert Cramer du 28 juillet dernier, nous apprenons que les frais d'exploitation de la STEP seront totalement à la charge des contribuables suisses ceci à contrario d'un autre rapport distribué le même jour. S'agit-il d'une convention spéciale de bon voisinage ou d'une

erreur dans le texte relatant l'allocution de notre Conseiller d'Etat ? D'autre part, nous pouvons également nous interroger sur l'élimination des boues résultant des eaux usées françaises qui seront certainement détruites au centre d'incinération des Cheneviers et surtout, à qui incombera cette charge financière. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance d'une quelconque convention conclue entre la France et le canton de Genève pour une clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP et du centre d'incinération des Cheneviers pour le traitement des eaux usées provenant de part et d'autre de la frontière. Il va donc de soi que nous ne pouvons pas imaginer un seul instant qu'aucun contrat ou convention relatif aux frais d'exploitation n'ait pu être signé avant l'ouverture des travaux de la STEP !

Question : Existe-t-il une convention signée stipulant la clé de répartition des charges d'exploitation de la STEP et du centre d'incinération des Cheneviers pour la prise en charge du traitement des eaux usées provenant de nombreuses communes du pays de Gex en France et si oui, quand a-t-elle été signée?

Informations générales :

STEP du Bois-de-Bay en chiffres : 17 communes totalement ou partiellement raccordées – 6 en Suisse et 11 en France. Capacité : traitement des eaux usées de 130'000 habitants – 72'000 en Suisse et 58'000 en France. Coût des travaux : STEP = 122 millions de CHF – Galerie de Merdisel = 15 millions d'euros. Mise en service : 2008.

Communes raccordées : Suisse : Aire-la-Ville, Dardagny, Russin, Satigny, Vernier et Meyrin. France : Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Sergy, Crozet, Chevry, Ornex, Preveessin-Moëns, Segny, Gex, Cessy et Echenevex.